

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 20 (1912)

**Heft:** 2

**Artikel:** Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-555748>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

lation à Azizié (Tripolitaine) du *Croissant-Rouge*, l'équivalent turc de la Croix-Rouge:

« Les docteurs, sous la direction du médecin en chef Adul Kerim Sebati, prennent leur rôle à cœur et donnent tous les soins possibles aux blessés. Ils ont installé un hôpital avec salle d'opération, et les quelques tentes qu'ils ont dressées rendent les plus grands services, car le froid des nuits est intense. Des gardes-malades assistent les médecins et un service de brancardiers a été organisé avec l'aide des Arabes des villages avoisinants.

L'endurance des blessés arabes est des plus surprenantes. Voici quelques cas que j'ai constaté :

Un Arabe avec sept balles dans le corps marche sans aide jusqu'à la tente des chirurgiens pour faire laver et bander ses blessures et ensuite il s'en retourne seul. Un autre, l'os de l'avant-bras fracturé par une balle, se soumet sans anest-

thésie à une opération douloureuse; son visage reste impassible. Un autre encore se fait amputer le bras dans les mêmes conditions sans pousser un cri. Je pourrais énumérer vingt cas semblables. Plus de la moitié des blessés se bornent à se faire mettre un appareil et ils s'en retournent vers leurs camarades pour ne pas manquer un combat. L'esprit de cette armée est extraordinaire. Les soldats ont pour objet le paradis, qu'ils croient gagner facilement sur le champ de bataille.»

Les médecins et les infirmiers de la Croix-Rouge allemande vont se trouver en présence de difficultés de toutes sortes. Mais le mépris de la douleur et l'indifférence devant la mort que professent d'une façon si admirable les mahométans, faciliteront sans doute la tâche que s'est imposée la mission allemande, pour peu que les Turcs admettent dans leurs rangs ces *giaours*, ces chiens de chrétiens détestés.

D<sup>r</sup> M<sup>l</sup>.



## Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel

Sur la demande qui nous en a été faite dernièrement, nous donnons volontiers le compte rendu de l'assemblée générale annuelle des membres de la section de Neuchâtel. Un assez grand nombre de gardes ont été empêchées par leurs obligations de se rendre à Neuchâtel le 26 novembre 1911, et liront avec intérêt ce qui suit:

### 1<sup>o</sup> Rapport du président

Lors de notre assemblée constitutive, en février, 30 membres fondateurs s'étaient inscrits. Dès lors, votre Comité a reçu 18 candidatures, ce qui porte le nombre des membres actifs à 48. L'une de nos infirmières ayant donné sa démission pour

cause de mariage, notre société se compose à l'heure actuelle de 47 membres. Au Bureau de placement de la Croix-Rouge, nous avons affiché au commencement de novembre trois nouvelles candidatures, de sorte que dans quelques jours — si les candidats sont admis — nous serons exactement 50.

Cette progression constante me paraît heureuse, et je sais que parmi les nouveaux venus nous pouvons compter sur d'excellents éléments. Je me réjouis de ce que notre section se développe ainsi normalement, et j'exprime le vœu que ce soit pour le bien de tous et de toutes celles qui ont compris qu'il y avait utilité

de nous grouper en section romande de l'Alliance des gardes-malades suisses.

Notre Comité s'est réuni quatre fois et a liquidé pendant ces quatre séances toutes les questions pendantes, en particulier a-t-il examiné avec soin les demandes d'admission, les certificats des postulants, et vous aurez eu l'occasion de lire dans la *Croix-Rouge* plusieurs petits comptes rendus de ces réunions, ainsi que les noms de nos futurs membres, noms qui doivent rester affichés pendant un mois au Bureau, avant que notre Comité puisse admettre définitivement les candidats qui sont aujourd'hui de nos membres dévoués. Vous savez que nous nous sommes occupés de l'assurance de nos membres actifs, et nous savons que plusieurs d'entre eux ont contracté une assurance-vie auprès de la Cantonale neuchâteloise, et des assurances-maladie auprès de la Société de Prévoyance. Je voudrais vous engager toutes de contracter de pareilles assurances; vous serez heureuses, Mesdames, de les avoir en cas de maladie, et, plus tard aussi, quand vous ne pourrez plus travailler d'une façon aussi constante et aussi rémunératrice qu'aujourd'hui.

Notre Comité s'est mis en rapport avec le Comité central de l'Alliance, actuellement à Zurich; il a fait dresser des listes de nos membres; il vous a envoyé le catalogue de la maison Jelmoli, au sujet du costume que plusieurs d'entre vous possèdent à ce jour; il a décidé d'adresser à chaque nouveau membre une carte d'admission imprimée; enfin, tout dernièrement, vous aurez reçu — au moins celles d'entre vous qui sont de la catégorie A — une carte-commande de l'insigne de l'Alliance.

Si nous ne pouvons vous offrir aujourd'hui déjà la médaille qui servira dorénavant d'insigne à notre section, c'est que le médailleur a dû faire, pour notre section romande, une nouvelle matrice avec

inscription en langue française. Madame Bonhôte et sœur Maria Quinche, qui toutes deux ont acheté l'insigne avec inscription allemande, vous montreront cet objet d'art que chacun de vous sera fier et heureux de porter sur sa poitrine. Dès que nous aurons reçu le nombre de pièces que vous avez commandées, nous vous les remettrons, mais ce ne pourra être avant février ou mars de l'année prochaine. A ce sujet, je me permets de vous rappeler que toutes les médailles sont numérotées, qu'elles sont strictement personnelles, et qu'elles doivent être restituées à votre Comité si vous quittez la section, ou même en cas de mort. C'est là une sage mesure qui doit empêcher tout abus du port de la médaille par des personnes non-qualifiées, et qui nous est prescrit par le Comité central.

Nous aimons à croire aussi que le costume adopté pour les infirmières et les relevées a rencontré votre approbation. Vous savez que le port en est facultatif, mais mon désir est: que toutes nos gardes l'adoptent! Bon marché, pratique, seyant à chacune, le costume comme aussi le bonnet, sont un excellent distinctif pour reconnaître les gardes. Le costume inspire le respect et ne manque pas de relever la dignité de celles qui le portent. Nous osons exprimer l'espérance que dans le courant de 1912 la plus grande partie de nos membres le porteront; ainsi ce costume deviendra rapidement populaire, et l'on saura — si vous le voulez bien — que la Suisse aussi a une élite d'excellentes gardes-malades qui ne craignent pas de se montrer dans l'exercice de leur noble profession!

Après avoir payé nos quelques dépenses, et spécialement les abonnements obligatoires à *La Croix-Rouge suisse*, notre caisse n'avait plus qu'une vingtaine de francs à la fin de l'exercice, soit au 30 juin

1911. Dès lors nous avons encaissé les cotisations du second semestre, et notre secrétaire-caissière se trouve à la tête d'une petite somme qui sera suffisante pour payer les dépenses courantes jusqu'au premier semestre de 1912.

Nous avons dû verser à la caisse centrale de l'Alliance les 50 centimes prévus par les statuts par membre actif, et nous aurons à compléter sous peu cette somme pour les dernières entrées.

Avant de terminer ce court aperçu de notre activité, permettez-moi de vous rappeler encore un point: notre Bureau de placement dont vous dépendez, et qui — par l'entremise de M<sup>me</sup> Bonhôte — vous a rendu bien des services, et vous a en quelque sorte lancé dans la carrière, notre Bureau n'est pas riche, et ses dépenses parfois considérables;... ayez donc l'obligeance de ne pas oublier de verser dans notre cachemaille le 1 % que vous avez décidé de prélever sur vos salaires, surtout si vous êtes payées directement par vos clients. Pour vous c'est peu de chose, pour le Bureau c'est la vie!

Et me voici au bout de ce que j'avais à vous dire; je voudrais cependant encore ajouter un mot: Travaillez avec joie, travaillez avec abnégation! Tous les postes que chacun et chacune de vous occupe, ne sont pas également agréables, je le sais; mais ne vous laissez pas décourager; pensez à la noblesse de votre vocation, au bien que vous pouvez, que vous devez faire! Ce n'est pas le salaire que vous touchez qui doit être la plus belle récompense de votre vie dépensée en dévouement, parfois en abnégation pour autrui;... cherchez plus loin, cherchez plus haut,... et trouvez dans votre cœur et auprès de votre conscience, le bonheur et le sentiment si noble et si grand du devoir accompli.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ces quelques mots que je viens d'adresser à tous, sans donner une pensée de reconnaissance à mes collaboratrices de notre Comité. Je tiens à les remercier ici de leur bon vouloir, de leur travail, de leur complaisance, et vous serez d'accord avec moi pour leur dire aussi votre gratitude, spécialement à notre dévouée secrétaire et caissière.

## 2<sup>e</sup> La séance

Les comptes sont présentés avec un exposé de notre caissière, sœur Maria Quinche, et adoptés avec remerciements. Deux vérificateurs sont nommés, ce sont M<sup>les</sup> Marthe Sandoz et Louisa Wuilleumier. Les délégués aux assemblées de l'Alliance sont désignés pour 1911-1912: D<sup>r</sup> C. de Marval, Madame R. Bonhôte, sœur Maria Quinche (comme suppléants: M<sup>les</sup> Montandon, Moosmann et Goetschmann).

Il est recommandé aux infirmières qui possèdent la langue allemande de s'abonner aux *Blätter für Krankenpflege*.<sup>1)</sup>

Après un rapport sur l'assemblée annuelle des délégués à Olten, rapport présenté de façon enjouée par sœur Maria, l'assemblée nomme honoraire de la section de Neuchâtel M<sup>me</sup> C. Russ, qui a bien voulu témoigner sa sympathie à notre association.

Dès que fut épousé ce long mais intéressant ordre du jour, les participantes se rendirent à un thé servi à l'hôtel de tempérance, où, devant les tables blanches, les langues se délièrent facilement, et où se termina gaîment cette après-midi bien remplie.

<sup>1)</sup> 2 fr. 50 par an. Publication mensuelle. S'adresser à l'Administration, Hirschengraben 7, à Berne.